



L'art de régner. Les souverains de Navarre à la Renaissance

Château de Pau

Du 26 novembre 2021 au 26 février 2022



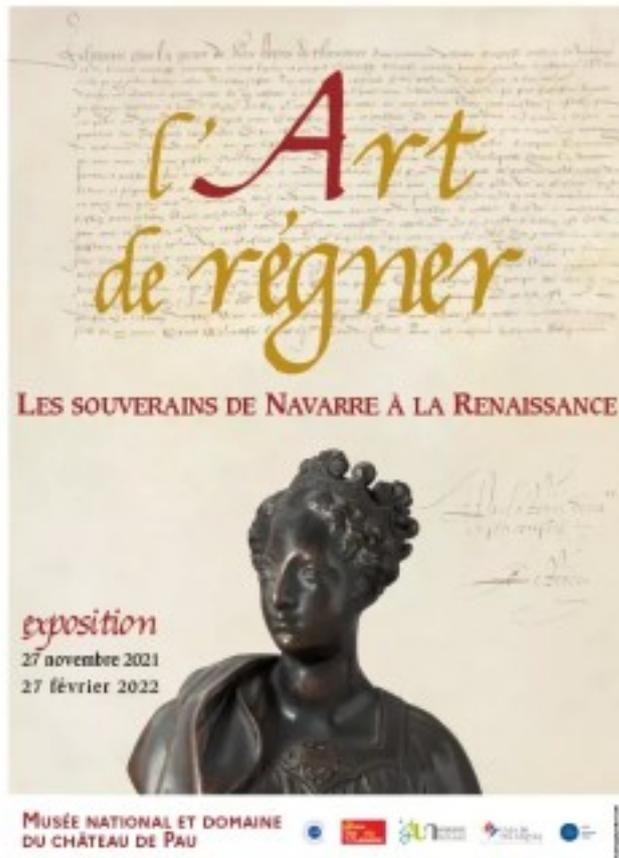
Dans la salle des Cent couverts qui accueillit la signature du rattachement de la Navarre à la France en 1620 sous le règne de Louis XIII, le Musée national et domaine du château de Pau présente une exposition qui fait la part belle aux archives et porte sur l'histoire du territoire et la modernité de sa gestion.

Un voyage dans le temps qui détaille l'histoire du règne des Foix-Albret et la façon dont ceux-ci ont géré leur royaume avant et après 1512, date du repli de ces rois de Navarre sur leurs possessions souveraines au Nord des Pyrénées : l'actuelle Basse-Navarre et la vicomté de Béarn.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

MUSÉE NATIONAL
ET DOMAINE
DU CHÂTEAU DE PAU



Une exposition sur l'histoire du territoire et la modernité de sa gestion

Avec l'avènement de Catherine de Foix et Jean d'Albret au trône de Navarre en 1483-1484, un grand ensemble territorial transpyrénéen était en cours de constitution. Mais son développement s'est heurté aux intérêts divergents de ses deux grands voisins, la France et l'Espagne. En 1512, la monarchie espagnole prend possession de l'essentiel de la Navarre, ne laissant à ses maîtres légitimes qu'un mince lambeau de terre montagnaise au Nord de la ligne de crête.

Dès lors, de part et d'autre des Pyrénées, la réorganisation de ces territoires se poursuit selon des modèles différents, soumis à des influences contrastées. Tandis que la Haute-Navarre devient une vice-royauté espagnole, la Basse-Navarre constitue avec la vicomté souveraine de Béarn la nouvelle assise du pouvoir des Albret, préservant une certaine forme d'indépendance vis-à-vis de la couronne de France jusqu'en 1620. Au cours de cette période mouvementée, les souverains s'attachent à moderniser les structures et les pratiques administratives, dans l'esprit de la Renaissance.

Catherine de Foix et Jean d'Albret, puis Henri d'Albret et Marguerite d'Angoulême, leur fille Jeanne d'Albret, qui épouse en 1548 Antoine de Bourbon, enfin, à partir de 1572, Henri III de Navarre, le futur et fameux Henri IV de France, sous l'œil attentif des Valois, se montrent actifs dans le gouvernement de leurs états.

Une exposition qui fait la part belle aux archives



Cet effort a laissé des traces dans les arts, dont ces princes ont été de fins amateurs et de sûrs protecteurs, comme le montrent les portraits peints, médailles et sculptures réunis qui figurent dans l'exposition. Mais il s'exprime surtout à travers les archives de la « maison de Navarre », témoin de première main d'une telle dynamique. Les actes choisis (ils sont une

vingtaine, dressés sur papier ou sur parchemin au XVI^e siècle) offrent un éclairage direct sur la perte de la Navarre (1512), la mise en défense des possessions au nord des Pyrénées, la reconstruction des institutions, l'exercice du pouvoir en matière de justice, de finances, de religion et d'éducation. La présentation de ces documents originaux reflète une pratique de l'écrit dont il convient aujourd'hui de retrouver les clés, invitant à une réflexion tant patrimoniale que culturelle ou politique, à placer sous le signe de l'authenticité.

Cette exposition s'inscrit dans le cadre du projet AcRoNavarre (Actes royaux des souverains de Navarre) soutenu par l'Agence nationale de la Recherche (2016-2022) ; elle a été réalisée par le Musée national et domaine du château de Pau, l'Université de Pau et des Pays de l'Adour – ANR AcRoNavarre et le Département des Pyrénées-Atlantiques – Archives départementales, en collaboration avec la Casa de Velázquez.

Infos pratiques

Adresse email

reservations.chateau-de-pau@culture.gouv.fr

Tarifs

7 € en plein tarif lorsque associée à la visite commentée du musée (sur réservation), gratuit pour la visite de l'exposition seule (sans réservation)

Horaires

tous les jours (sauf 25/12 et 1/1) de 9h30 à 11h45 et de 14h à 17h 2 options de visite • Château + exposition La présentation succincte de l'exposition fait suite au parcours de visite commentée des collections permanentes (sans supplément tarifaire), la visite en autonomie est ensuite possible. Réservation obligatoire d'un créneau de visite commentée sur chateau-pau.fr • Exposition seule L'exposition peut être visitée indépendamment. Sans réservation.

Site internet

<https://chateau-pau.fr/agenda/evenement/lart-de-regner>